

Paris, le 16 février 2009

Monsieur le Directeur de l'Académie de PARIS
94 avenue Gambetta
75020 PARIS

Monsieur le Directeur,

Comme suite à la réunion du groupe de suivi académique pour la rénovation de la voie professionnelle, nous tenons à vous préciser les éléments suivants :

Ce groupe est réuni le 11 février pour la 2^{ème} fois seulement depuis la signature du protocole par notre organisation syndicale, ce qui pour nous est insuffisant.

En effet, nous n'avons pas été concertés, notamment sur la carte des formations, ainsi qu'il était prévu dans une note de la DGESCO qui a été transmise à tous les recteurs et directeurs d'académie à la rentrée scolaire ; nous ne pouvons donc pas savoir si vous avez, par exemple, respecté l'esprit de cette rénovation : un CAP par bassin de formation qui corresponde à un bac pro 3.

Les textes réglementaires viennent de sortir ; ils précisent les horaires élèves et le mode de calcul de la dotation globale qui doit être faite aux établissements.

Vous nous avez informés de l'impossibilité pour l'Académie de donner les moyens nécessaires à la voie professionnelle, car l'Académie doit faire face, entre autres, à un afflux important d'élèves en collège. Nous avons bien conscience des choix que vous avez à faire mais n'acceptons pas que l'Académie ne prenne pas en compte les enjeux de cette rénovation et n'applique pas les textes réglementaires qui la soutiennent, notamment les 2,5 h d'accompagnement personnalisé, que vous souhaitez donner en HSE.

De nombreuses commissions permanentes se sont déjà réunies dans les établissements la semaine dernière pour tenter de répartir les moyens qui ont été donnés et il s'avère qu'un certain nombre d'irrégularités apparaissent, notamment l'application des anciennes grilles bac pro (arrêté de 2001), le non respect du calcul de la dotation complémentaire et l'absence des 2,5 h d'accompagnement personnalisé dans la DHG.

Vous n'êtes pas sans savoir que la DGESCO a autorisé les académies à retarder, si besoin, les remontées des établissements pour le vote des TRMD, afin de laisser le temps de la concertation et ne pas obérer l'avenir dans une précipitation à respecter les délais. S'agissant de l'académie de PARIS, les commissions permanentes se sont réunies la dernière semaine avant les vacances et les remontées des CA doivent avoir lieu le 2 ou 3 mars ; nous n'osons penser qu'il s'agit d'un moyen stratégique pour ne pas laisser aux établissements le temps de "se retourner". Vous avez la possibilité de dire aux établissements qu'ils peuvent prendre quelques jours de plus pour mettre en place la rentrée. Nous espérons que vous le ferez.

Enfin, sachez que nous n'accepterons pas une circulaire académique qui ne respecte pas les décrets et arrêtés qui viennent de paraître au JO. Ces derniers sont pour nous suffisamment clairs et précis pour que les établissements et les enseignants se saisissent de cette opportunité afin que la voie professionnelle soit véritablement reconnue. Il en va pour nous de son avenir, de l'avenir des PLP et d'une formation professionnelle réussie pour tous les jeunes que nous accueillons.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre plus haute considération.

Pour le Bureau Académique,
Martine LE HEMONET
Secrétaire académique